



**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale des Patrimoines**



**Département des Recherches Archéologiques
Subaquatiques et Sous-Marines**

147, plage de l'Estaque – 13016 Marseille
Téléphone : 04.91.14.28.00 – Télécopie : 04.91.14.28.14
courriel : le-drassm@culture.gouv.fr

DÉCLARATION DE DÉCOUVERTE DE BIEN CULTUREL MARITIME

Ordonnance 2004-178 du 20 février 2004, Code du Patrimoine (livre V), article L532-3 :

« Toute personne qui découvre un bien culturel maritime est tenue de le laisser en place et ne pas y porter atteinte. Elle doit, dans les 48h de la découverte ou de l'arrivée au premier port, en faire la déclaration à l'autorité administrative. »

ATTENTION :

Ce formulaire est à établir en 2 **exemplaires** et à envoyer à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Métropole) ou aux services des Affaires Maritimes (Outre-Mer).
Celles-ci feront suivre 2 copies au DRASSM pour enregistrement.



Cadre réservé Drassm

1- IDENTITÉ DU DÉCLARANT

Nom, Prénom :

Adresse postale :

Courriel :

Téléphones :

Profession :

2- NATURE DE LA DÉCOUVERTE

Date de la découverte :

Circonstances :

Lieu :

Profondeur : m Nature du fond :

Description et nature de la découverte :

Lieu de dépôt provisoire en cas d'enlèvement fortuit :

Fait à : le : signature :

✕.....

RÉCÉPISSÉ D'ENREGISTREMENT DE DÉCLARATION

Le Chef du Service des Affaires Maritimes de :

Direction de la mer ou DDTM de :

Certifie avoir reçu de M..... une déclaration de BCM en date du.....

Identification présumée ou description :

Lieu et profondeur :

N° d'enregistrement de la déclaration aux Affaires Maritimes ou DDTM : Date, cachet, signature

INFORMATIONS SCIENTIFIQUES

* Champs nécessaires à la prise en compte de votre déclaration

3- COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

GPS (WGS 84) , degré/minute décimale* : Lat : Long:

Référence de la carte jointe* :

4- DESCRIPTION DES VESTIGES

Y a-t-il un ensemble cohérent ? *

Présence de bois* : OUI NON

Présence de métal* : OUI NON

Présence de céramique* : OUI NON

Emprise des vestiges/du site*

Observations complémentaires :

5- DOCUMENTATION ASSOCIÉE

Photographies OUI NON

Vidéo OUI NON

Relevés/Croquis OUI NON

Le cas échéant, le déclarant s'engage à fournir la documentation au DRASSM, par courrier séparé.

Version septembre 2013

✂.....

RÉCÉPISSÉ D'ENREGISTREMENT DE DÉCLARATION

Le Directeur du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines

Certifie avoir reçu de M

Une déclaration de bien culturel maritime en date du

Identification présumée ou description :

Lieu et profondeur :

N° d'enregistrement

Date, cachet, signature

de la déclaration

au DRASSM :